Comme le prévoit l'article 37 de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le Département publie chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes y figurant.

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année	Total des 10 plus hautes rémunérations brutes annuelles en euro	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2018	773 101,97	5	5	120	
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2019	841 304,44	3	7	120	
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2020	780 485,69	3	7	120	
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2021	771 559,69	4	6	120	
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2022	788 094,51	5	5	120	
2,26E+13	3 Département de la Meuse	2023	858 488,18	3	7	120	